

InfoLettre-ACCAD n°28 du 30 décembre 2019

INFORMATIONS DU COLLECTIF ACCAD

Anti Compteurs Communicants Artois Douaisis

Cette lettre d'information est envoyée en général une ou deux fois par mois. Pour recevoir ces messages, il faut être inscrit sur la liste infolettre-ACCAD.

Joyeuse et ressourçante fin d'année

Que contient cette lettre ? surfacturation, recensement des compteurs refusés, EHS, demande de compteur triphasé non Linky, questionnaire pour le « partenaire Enedis » ...

Après le jugement au TI d'Arras

La surfacturation démontrée

Une première victoire, le 22 novembre, a permis d'avoir connaissance d'un certain nombre de cas du même genre.

L'article sur le site du collectif en date du 20 décembre montre deux cas exemplaires : à Flines et à Rouvroy pour notre secteur. Et ce ne sont pas les seuls.

Nous avons reçu des courriels ou coups de téléphone sur cette question, provenant de la région des hauts-de-France ou de France.

Il est important que vous en parliez et que vous fassiez remonter tous ces cas de surfacturations (ou d'autres problèmes). Nous avons l'intention d'accentuer dans ce domaine ; notamment pour montrer que le Linky n'est pas fiable, qu'Enedis fait ce qu'il veut à distance et remplace certains compteurs pour garder certaines preuves de leurs pratiques.

Un exemple parmi d'autres : à Rouvroy (62), avant même de régler le problème de surfacturation évidente, Enedis a changé le compteur Linky pour en mettre un autre :

Cela veut dire :

- Que l'on garde pour soi les manipulations de ce compteur
- Que le Linky n'est pas fiable

Les deux hypothèses sont aussi possibles.

Un autre exemple dans le Douaisis. Problème de surfacturation très ponctuelle mais évidente. Enedis envoie donc un document indiquant qu'il va venir changer le compteur

Linky. Comme il n'y a pas de réponse à la lettre envoyée normalement, Enedis renvoie une nouvelle lettre -avec le contenu du même genre ; cette fois-ci en recommandé. Il est stipulé que le fournisseur de disjonctions de branchement a informé Enedis de l'existence d'un défaut potentiel sur certains disjoncteurs. Cette opération de remplacement sera, il va de soi, gratuite. Il faut donc changer pour avoir un appareil valable !!! C'est sûrement un moyen pour remplacer -gratuitement, cela va sans dire- le Linky afin de garder chez le distributeur l'autre compteur défaillant et de ne pas permettre de déceler les raisons de ce problème.

Recensement des compteurs refusés

Un courrier de lecteur

« Dans LA VOIX DU NORD, sur les compteurs LINKY, manifestement les promoteurs occupent le terrain médiatique " déjà 1,250 million de compteurs posés". Il serait judicieux de faire un recensement de tous les réfractaires et d'en informer la presse pour en faire de la contre pub. »

COMMENTAIRE

Il serait intéressant de faire savoir -aux médias et ailleurs- quelles sont les personnes qui ont refusé ce compteur.

Donc il est demandé de nous envoyer un courrier -avec nom, prénom, adresse- indiquant que vous avez refusé le compteur Linky

Vous adressez ce message :

- par la poste : 150, rue Lancino ; 62153 ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
- ou par courriel : contact@listes.collectif-accad.fr

Deux cas d'EHS

Un à Grenay ; un autre à Roubaix. Cette maladie s'est déclarée après la pose du Linky

Compteur triphasé non Linky

Cela se passe à Flines. Un couple veut du triphasé non Linky. Enedis fait durer le « suspens » depuis plus d'un an en espérant que le couple abandonnera. Une première action a été menée par un cabinet d'avocats pour tenter de résoudre le problème. Bien entendu, Enedis fait le mort. Donc la prochaine étape sera d'interpeler le médiateur de l'énergie et/ou le tribunal en référé.

Pose forcée à Lauwin-Planque

Cela s'est passé en juin 2018. Le maire de la commune fait semblant de s'intéresser au problème ! Une première tentative a été faite en direction de Douaisis-Agglo -qui a la compétence en matière d'énergie. Il se trouve le maire de Lauwin-Planque est aussi président de Douaisis-Agglo. Bien entendu, aucune réponse n'a été apportée à la demande du couple. Donc, un dossier est constitué pour aller en tribunal administratif.

Une suggestion pour le partenaire Enedis

Encore un courrier reçu

« Dans mon voisinage nous sommes plusieurs à contester la permutaion, pour ma part j'utilise une méthode que je qualifie de "perverse"lorsque le sous-traitant s'est présenté pour procéder au changement je lui ai demandé au préalable de remplir le questionnaire suivant: (En préalable au changement de compteur électrique existant par un compteur LINKY dans l'habitation située au.....Je soussigné , Monsieur.....mandaté par la société ENEDIS et agissant comme tel, certifie que:

- Le nouveau compteur n'engendre aucune modification de l'abonnement,*
- La puissance du nouveau compteur sera identique à celui installé actuellement,*
- Le nouveau compteur ne produit aucune autoconsommation même légère*

Je suis conscient qu'une fausse déclaration est susceptible de sanction pénale et pourrait engendrer des dommages et intérêts.

Naturellement il a refusé et m'a invité à me rapprocher d'ENEDIS au siège à PARIS, à ces derniers j'ai soumis le même questionnaire en recommandé avec avis de réception. Ils m'ont répondu sous forme de lettre anonyme en provenance d'AUXERRE, sans nom du rédacteur, sans signature, sans adresse en passant sous silence, volontairement je suppose, la partie autoconsommation ainsi que les coordonnées commerciale du responsable de notre secteur. J'ai renvoyé un courrier recommandé au siège en précisant que la réponse était incomplète, qu'elle passait sous silence l'autoconsommation et refusait de communiquer les coordonnées au moins pour le NORD ou les HAUTS de FRANCE. En retour ce sont quatre pages de menaces, en provenance d'AUXERRE, toujours sous forme anonyme qu'ils m'ont adressées en ignorant l'autoconsommation et la désignation d'un responsable de secteur. Une troisième lettre recommandée leur est parvenue dans laquelle je déplorais le manque de transparence de leur publicité et que j'en prenais acte. »

Nouveau bureau

Depuis fin octobre, le bureau est constitué de la façon suivant :

Président : Pierre Rose

Secrétaire : Michel Wagon

Secrétaire-adjoint : Pascal Dieux

Trésorière : Marie-Andrée Burgeat

Trésorière-adjointe : Patricia Patou

Adhésion 2020

Pour les personnes qui ont cotisé,
n'oubliez pas de renouveler votre cotisation.

Pour les nouvelles et nouveaux,
merci de renforcer le collectif.

Normalement, la cotisation annuelle est de 5 €. Vous vous doutez bien que nous serions heureux si vous pouvez donner plus.

On va avoir besoin d'argent pour soutenir les différentes actions que nous voulons mener.

Des personnes donnent déjà plus que 5 €. Merci à toutes et tous.

Vous savez que nous avons besoin plus que jamais d'un soutien dans les actions collectives, mais aussi dans le domaine du fric.

Et ce n'est certainement pour placer cet argent que nous le faisons !

Pour en savoir un peu plus :

<https://collectif-accad.fr/site/collectif-accad/adhesion-et-soutien/>

D'autres infos ! Allez sur le site

<https://collectif-accad.fr/site/>

Pour nous écrire

- pour nous envoyer des critiques, des suggestions,
- pour nous proposer des articles
- ...

ou pour se désinscrire de cette InfoLettre

Envoyez le message à l'adresse-courriel suivante :

contact@listes.collectif-accad.fr